

Actions de l'Inspection des Installations Classées

**CSS VALOR' AISNE
GRISOLLES
2 décembre 2020**



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Rappel sur les grandes missions de l'Inspection

■ Instruire

- les demandes d'autorisation ou d'enregistrement pour exploiter de nouvelles installations
- les demandes de modification d'installations existantes
- les dossiers transmis par les exploitants en application de certains textes réglementaires

■ Inspecter

- Partie documentaire
- Partie terrain

à des fréquences minimales déterminées en fonction des enjeux :
pour les établissements prioritaires → une fois par an minimum

Le syndicat VALOR'Aisne exploite à GRISOLLES une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) autorisée jusqu'au 7 mars 2030 par l'arrêté préfectoral du 11 février 2014.

Le site est divisé en casiers (4) et alvéoles (21) ; le remplissage de l'alvéole n°9 (casier n°3) a débuté fin 2019.

Inspection depuis la dernière CSS (6/12/2019)

- 5 juin 2020

Thème : Installation de tri transit regroupement (TTR) + plaintes d'odeurs

Constats :

1 non conformité et 11 observations

- L'inspection n'a pas ressenti d'odeurs particulièrement incommodantes lors de cette visite. Le réseau de captage du biogaz est fonctionnel ; un jury de nez a été réuni en juillet 2020.

Les bouffées d'odeurs sont constatées lors

- de la création de nouveaux puits biogaz / lixiviats (réalisés début mai),
- d'une défaillance du soutirage de biogaz,
- de travaux de couverture (alvéoles 7 et 8 à finaliser fin juin),
- de problème de recouvrement des flancs de casiers (signalé par VALOR'Aisne sur les casiers n°7 et 8).

Par courrier du 3 juin 2020, VALOR'Aisne a indiqué avoir planifié la mise en place de panneaux de gel absorbant d'odeurs sur la partie haute du site, lors d'une phase des travaux de couverture des alvéoles 7 et 8.

NC-2020-1 : Il a été constaté la présence d'une citerne routière de gazole, stationnée sur la plateforme du centre de regroupement (zone non prévue à cet effet), à proximité du sol fissuré et hors de toute rétention spécifique.

Obs-2020-1 : L'aire prévue pour le stockage du verre existe, mais n'a jamais été exploitée pour cet usage (pas de stockage de verre sur le site).

Obs-2020-2 : Le site ne réceptionne plus de déchets métalliques.

Obs-2020-3 : Le sol de l'entrée et de la voie d'accès au centre de transfert présente des fissures.

Obs-2020-4 : L'agrément de quelques transporteurs (3B Environnement, ECT Collecte et VERREMAN) reste à réunir et à transmettre à l'inspection.

Obs-2020-5 : Lors de l'inspection, un véhicule remorqué bloquait l'accès à un extincteur mural : cette remorque a immédiatement été déplacée.

Obs-2020-6 : Une version « papier » du plan des réseaux doit être maintenue disponible sur site pour être rapidement consultable par le SDIS.

Obs-2020-7 : Le contrôle régulier de la réserve d'eau incendie doit faire l'objet d'une procédure et d'un registre formalisés.

Obs-2020-8 : VALOR'Aisne doit s'assurer auprès de la collectivité du bon fonctionnement et du débit disponible sur le poteau incendie présent à l'entrée du site, sur le domaine public.

Obs-2020-9 : Les consignes de sécurité sont rédigées, tenues à jour, et présentes dans un registre à l'accueil. Elles nécessitent d'être affichées dans un lieu fréquenté par le personnel.

Obs-2020-10 : Les consignes générales d'intervention sont rédigées, mais l'exploitant ne peut justifier de leur communication et exercices périodiques.

Obs-2020-11 : VALOR'Aisne doit faire en sorte de disposer de panneaux de gel absorbant d'odeurs (ou équivalent) en permanence.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Instructions depuis la dernière CSS (6/12/2019)

Dernière échéance de l'arrêté de mise en demeure du 8/8/2019 : 6 mois (échancier de pompage de l'alvéole n°6)

Par courrier du 29/1/2020, Valor'Aisne a précisé les dispositions prises :

- mesures géophysiques menées en octobre et novembre 2019 pour repérer les accumulations de lixiviats : présents à mi hauteur ou sur le flanc du massif.
- nouveau puits foré début janvier pour déstocker par pompage une partie de ce lixiviat.
- Retour d'expérience pour les futures alvéoles afin de faciliter les écoulements de lixiviats (modification de la piste de cheminement des engins dans les alvéoles) et mode bioréacteur à lancer.

Une membrane a dernièrement été mise en place sur le flanc de cette alvéole (anticipation de travaux prévus l'an prochain en lien avec la construction des casiers 4 et 5) afin de rendre ce flanc étanche aux sorties de biogaz



Instructions depuis la dernière CSS (6/12/2019)

Projet bioréacteur :

- Porter à connaissance déposé le 20/2/2020 complété le 27/5/2020
Rapport du 24/7/2020
Arrêté complémentaire signé le 3/11/2020
- Il s'agit d'une modification non substantielle au sens du code de l'environnement, conduisant à une meilleur maîtrise du processus de méthanogène pour les alvéoles n°10 à 21 :
 - légères modifications sur la géométrie des casiers, et modification de la barrière de sécurité passive (BSP),
 - extraction du gisement présent en fond de fouille,
 - gestion unitaire des collecteurs de lixiviats,
 - constitution de la couverture.

VALOR'Aisne souhaite par ailleurs faire évoluer la liste des déchets pouvant être admis dans les casiers.

Seront notamment inchangés :

la captation et valorisation du biogaz,

la quantité de déchets admis (tonnage annuel et total),

les hauteurs de remplissage des casiers et la superficie globale des casiers.



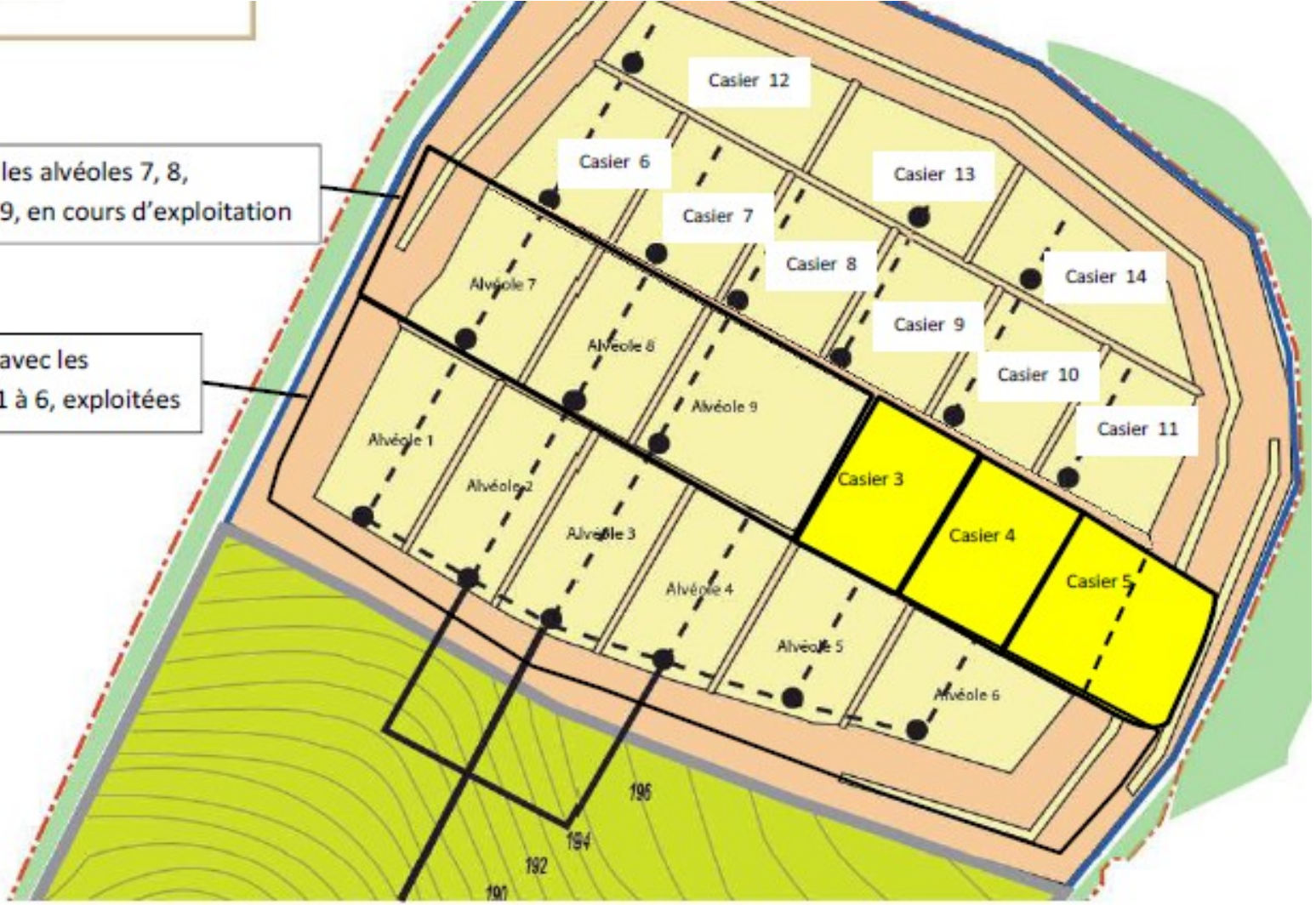
Situation actuelle	Casier 1	Casier 2	Casier 3	Casier 4	Total
Nb alvéoles	6	6	6	3	21
Point d'avancement	Exploité	Alvéole n°9 en cours d'exploitation	Futures alvéoles (n°13 à 21)		-
Superficie	30645 m ²	29380 m ²	26620 m ²	14945 m ²	101590 m ²
Capacité	403100 t	402900 t	403900 t	396700 t	1606600 t
Hauteur maxi	23 m				
Cote NGF du fond de casier	181 m	182 m	184 m	186 m	-
Situation future	Casier 1	Casier 2	Casier 3 à 14		Total
Nb alvéoles	6	3	12		21
Point d'avancement	Exploité	Alvéole n°9 en cours d'exploitation	Futures alvéoles (n°10 à 21)		-
Superficie	30645 m ²	14690 m ²	56255 m ²		101590 m ²
Capacité	403100 t	201450 t	1002050 t		1606600 t
Hauteur maxi	23 m				
Cote NGF du fond de casier	181 m	182 m	182 à 186 m		-



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Casier 2, avec les alvéoles 7, 8, exploitées, et 9, en cours d'exploitation

Casier 1, avec les alvéoles 1 à 6, exploitées

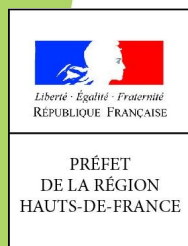



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Instructions depuis la dernière CSS (6/12/2019)

- Concernant les demandes formulées lors des dernières CSS, au sujet du biocorridor bordant le site, 40 000 € ont été budgétés pour réaliser en 2021 les premières mesures préconisées par Ecosphère (recépage, gyrobroyage...) et la mise en place des merlons de retenues d'eau et des exutoires associés, constitutifs du bassin écologique.



Merci de votre attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE